

Protocole technique d'enlèvement des sous stations des logements desservis par la chaufferie du Mousse

Ce protocole est applicable aux 19 logements desservis par la chaufferie du Mousse. L'ensemble des prestations décrites ci-dessous est à la charge et sous la responsabilité du Service public de L'Eau. Le mode opératoire est commun aux 19 logements.

La tenue de ces opérations nécessitera que chaque usager prenne contact avec le service public de L'Eau, 10 jours avant la date d'intervention. Il est conseillé que cette date soit établie, en accord avec le professionnel retenu pour effectuer les travaux de pose d'équipements de « chauffage » et de dispositifs de « production d'eau chaude sanitaire ». Cette disposition permettra de limiter le temps de privation du logement en « eau chaude sanitaire » et en « chauffage ».

La durée des opérations de disconnexion au réseau de chaleur est de 0,5 jour sous réserve du bon déroulement de l'intervention. Les opérations se dérouleront sous la présence des propriétaires.

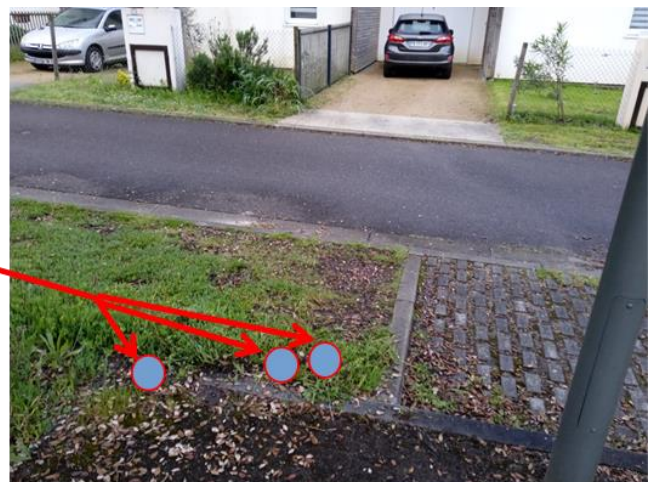
La déconnexion des logements au réseau de chaleur selon le mode opératoire ci-dessous n'a pas de répercussion sur les habitations restant reliées à la chaufferie ; la continuité de service est maintenue jusqu'à la date définie dans le protocole.

Mode opératoire par logement

Par ordre chronologique, ci-joint la liste des opérations qui seront portées par le Service Public de l'Eau du Grand Dax :

1- Fermeture des 3 vannes (« eau chaude sanitaire », « chauffage », et « retour ») implantées sur la voirie alimentant l'antenne du logement ;

Positionnement des vannes sur la voirie

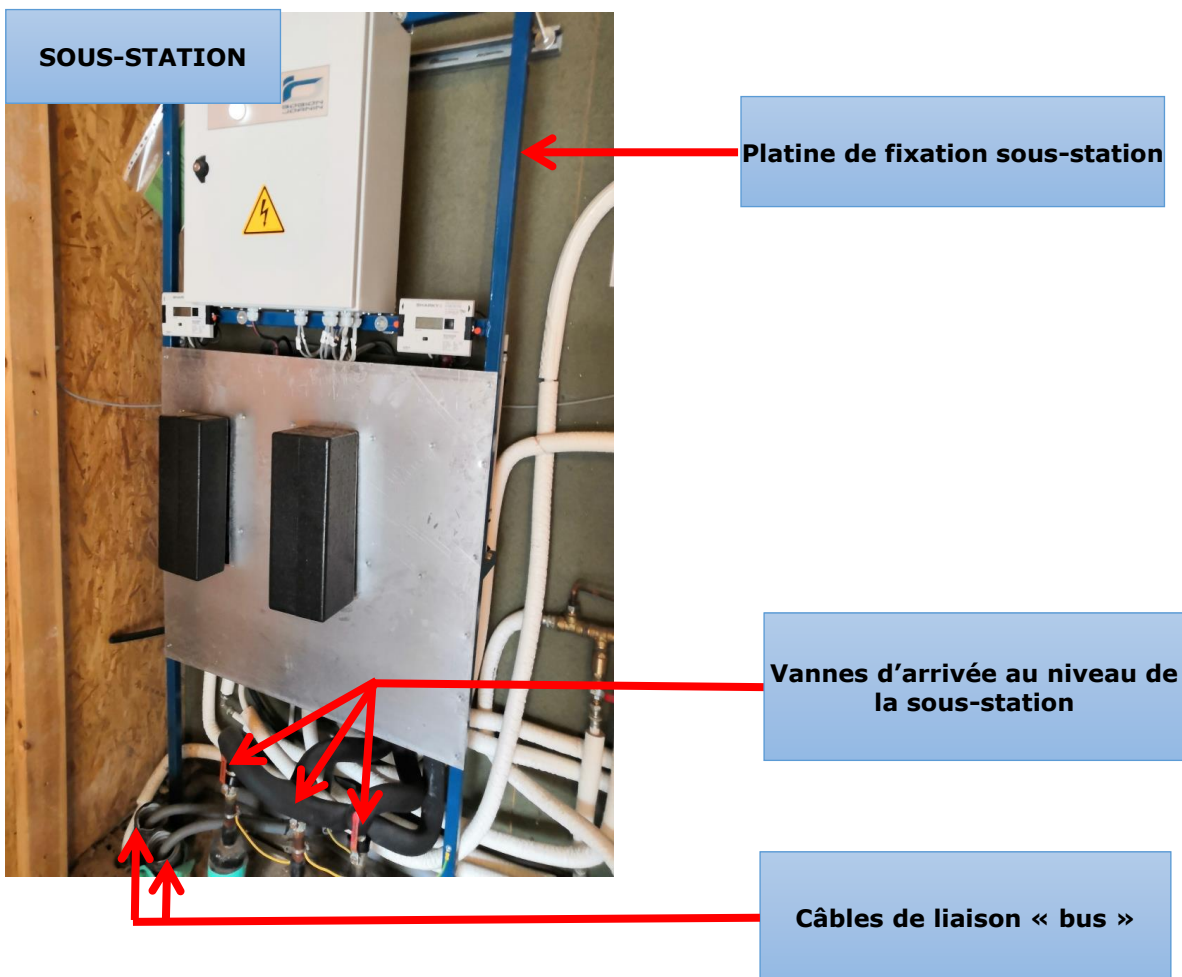


2- Consignation de la sous-station depuis le tableau électrique alimentant la maison ;

3- Fermeture des 3 vannes en partie basse de la sous station, positionnées sur les arrivées « eau chaude sanitaire », « chauffage » et « commun » ;

4- Fermeture des 4 vannes au secondaire des 2 échangeurs ;

- 5- Connexion (par trousse de jonction étanche) des deux câbles de liaison « bus », permettant la liaison entre les logements et la chaufferie. (Le bouclage entre les logements et la chaufferie est réalisé en série, nécessitant cette manipulation afin de maintenir la liaison entre les maisons et la chaufferie.) ;
- 6- Disconnexion des arrivées « eau chaude sanitaire », « chauffage » et « retour » ;
- 7- Disconnexion des installations privatives, par les raccords situés au secondaire des échangeurs en aval des 4 vannes ;
- 8- Démontage et enlèvement de la platine supportant l'armoire électrique et la sous station ;
- 9- Piquetage de la dalle en partie basse de la sous station pour dégager les tuyaux ;
- 10- Enlèvement par pompage du fluide caloporteur sur les 3 arrivées ;
- 11- Sciage des tuyaux ;
- 12- Condamnation des arrivées « eau chaude sanitaire », « chauffage » et « retour » par 3 obturateurs ;
- 13- Positionnement de la connexion « bus » au niveau de la dalle piquetée ;
- 14- Reconstitution de la dalle, avec du ciment, recouvrant tuyaux obturés et câbles « bus ». Le morceau de dalle sera reconstitué dans les règles de l'art de façon à être à l'arase de la dalle du garage.



Limites de prestations

Le service public de l'Eau s'engage à faire les travaux dans les règles de l'art et à ses frais, suivant le protocole établi ci-dessus. Les accessoires, implantés après les vannes de coupure, en sortie du secondaire des échangeurs de la sous station, constituent les installations privées des maisons. Elles sont par conséquent du ressort exclusif des propriétaires.

SCHEMA DE PRINCIPE SOUS STATION

